



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 37831

### Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les préoccupations exprimées par les retraités en matière de complémentaire santé, au regard des dispositions prévues par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites et à une protection complémentaire maladie. En effet, l'article 113 de ladite loi exclut les retraités de l'exonération des cotisations sociales et de la déduction du revenu imposable de la cotisation prévues en la matière pour les salariés bénéficiant d'un contrat obligatoire. Il lui demande de lui indiquer si elle compte remédier à cette injustice et ce notamment afin de renforcer le pouvoir d'achat des retraités.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-François Chossy](#)

**Circonscription :** Loire (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37831

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 2008, page 10861

**Question retirée le :** 10 mai 2011 (Fin de mandat)